

# Calendrier des démarches

Les différentes étapes pour préparer votre mobilité de stage et/ou séjour à l'étranger sont les suivantes :

## Participer à la Journée de la Mobilité Internationale (JMI)

Le début d'année universitaire est un moment privilégié pour réfléchir à son orientation pour l'année suivante. Une mobilité peut s'effectuer à partir de la 2e année pour les études et dès la 1ère année pour les stages. Plus tôt vous commencez les démarches et plus sereine sera votre mobilité.

- Plus d'information [ici\(https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/venez-preparer-votre-mobilite-a-letranger\)](https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/venez-preparer-votre-mobilite-a-letranger).

<http://www.etudiant.gouv.fr/pid33850/mobilite-etudier-en-france-ou-partir-a-l-etranger.html>)

## Rencontrer ses enseignants

Avant d'entamer toutes autres démarches, vous devez rencontrer les responsables de votre filière au sein de votre composante c'est à dire votre faculté voir votre département (médecine, droit, lettres etc.).

Ce sont eux qui vous orienteront à savoir si votre stage peut être reconnu dans votre cursus par le biais d'une convention de stage ou non. Nous entendons par mobilité de stage une mobilité effectuée dans un organisme par le biais d'une convention de stage de l'UCA.

Il est réellement important de comprendre la globalité des dispositifs offerts afin de faire le choix de mobilité le plus pertinent. Une mobilité se prépare tant d'un point de vue personnel, qu'universitaire ou financier.

- [Vos référents en composantes\(https://www.uca.fr/international/nous-contacter/contacts-dans-les-composantes\)](https://www.uca.fr/international/nous-contacter/contacts-dans-les-composantes)

# J'ai trouvé mon stage : comment faire maintenant ?

## ETAPE 1 : LA DEMANDE DE CONVENTION DE STAGE

**Date butoir : voir avec votre bureau des stages au sein de votre école, UFR ou institut**

Lorsque vous avez trouvé votre stage, vous devez faire une demande préalable de convention de stage. Un stage doit obligatoirement être conventionné afin d'être reconnu par la Direction des Relations Internationales et de la Francophonie.

Pour avoir toutes les informations nécessaires quant à la procédure de conventionnement, veuillez vous adresser à votre bureau des stages au sein de votre composante.

## ETAPE 2 : LE FORMULAIRE MOVEON

Le formulaire « MoveON » vous permet de constituer en ligne un dossier d'inscription à une mobilité sortante dans le cadre d'un stage à l'étranger. Cette formalité est **obligatoire** et dématérialisée. Le lien vers le formulaire est disponible depuis votre ENT.

## À votre arrivée dans l'organisme d'accueil

Lors de votre arrivée dans l'organisme d'accueil, veillez à vous assurer de ne pas oublier de renvoyer les certificats d'arrivée à votre correspondant dans votre faculté en France.

Ces certificats permettront la validation et la mise en paiement des bourses AMI, Erasmus ou encore du Conseil Régional.

## À votre retour en France

Dès votre retour en France, n'oubliez pas de remettre les certificats de présence signés une nouvelle fois en faisant attention aux dates indiquées et en indiquant les mêmes dates sur les différents certificats. Pour rappel, ces dates doivent être précises. Les étudiants partant dans le cadre d'une mobilité Erasmus devront également repasser le test en ligne sur le logiciel OLS et rendre le rapport final de séjour. Les étudiants bénéficiant d'une bourse de la région devront également remplir et télécharger sur le site dédié du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes le rapport de séjour.

Étudier dans une université partenaire(<https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/je-suis-etudiant/etudier-dans-une-universite-partenaire>)

Faire un stage à l'étranger(<https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/je-suis-etudiant/faire-un-stage-a-l-etranger>)

Partir autrement(<https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/je-suis-etudiant/partir-autrement>)

Mobilité et handicap(<https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/je-suis-etudiant/mobilite-et-handicap>)

Bénéficiaire d'aides financières(<https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/je-suis-etudiant/beneficier-d-aides-financieres>)

Programme de parrainage(<https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/je-suis-etudiant/programme-de-parrainage>)

Je suis doctorant(<https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/je-suis-etudiant/je-suis-doctorant-1>)

## Covid19 : informations

Les étudiants sont invités à consulter la page d'informations de l'Université concernant la Covid19(<https://www.uca.fr/covid-19>)

Les étudiants montrant des symptômes de maladie doivent contacter le SAMU en téléphonant au 15 ou écrire à l'adresse dédiée de l'université [coronavirus@uca.fr](mailto:coronavirus@uca.fr) (mailto:coronavirus%40uca%2Efr?Subject=&body=)

Merci également d'informer la Direction des Relations Internationales de la Francophonie de votre situation en écrivant à [ri@uca.fr](mailto:ri@uca.fr) (mailto:ri%40uca%2Efr?Subject=&body=)

**[Venir en France: Informations aux étudiants et chercheurs internationaux](https://www.campusfrance.org/fr/venir-en-france-informations-aux-etudiants-et-chercheurs-internationaux)** (<https://www.campusfrance.org/fr/venir-en-france-informations-aux-etudiants-et-chercheurs-internationaux>)

<https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/je-suis-etudiant/faire-un-stage-a-l-etranger/calendrier-des-demarches> (<https://www.uca.fr/international/partir-a-l-etranger/je-suis-etudiant/faire-un-stage-a-l-etranger/calendrier-des-demarches>)